

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux réalisés par l'entreprise SATELEC- 10 route du Looweg- Centre d'affaires de la linerie-59380 QUAEDYPRE.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la D192 rue Victor Hugo du n° 11 au n° 32 **du Vendredi 22 Novembre 2024 au Vendredi 20 Décembre 2024.**

Article 2 Les travaux se feront en demi-chaussée de la maison n° 11 au n° 32 rue Victor Hugo.

Article 3 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 22 Novembre 2024.
Le Maire,

Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le 25 NOV. 2024